Bonjour,   
  
Suite à votre demande de précision sur le périmètre de lavage et désinfection des bacs d’ordures ménagères, il vous est précisé que le règlement de collecte stipule que l’entretien régulier des bacs de collecte est à la charge des usagers qui en ont la garde juridique.

Toutefois, Bordeaux Métropole assure effectivement des campagnes de lavage et de désinfection des bacs gris sur le périmètre de la collecte de nuit qui bénéficie de 4 ou 5 passages hebdomadaires pour la collecte des ordures ménagères. Voir plan ci-dessous. Le taux de Taux d’Enlèvement des Ordures Ménagères sur le périmètre de la collecte de nuit bénéficiant de 4 ou 5 passages hebdomadaires pour la collecte des ordures ménagères est supérieur à celui appliqué sur le reste de la Métropole.

Ainsi, les services supplémentaires sur ce secteur font l’objet d’une facturation plus importante.

Toutes vos demandes relatives au service de collecte ou de prévention des déchets peuvent être adressées au 0.800.22.21.20.

Bien cordialement.

